

A la Une...

Deux nouvelles activités au village... Souhaitons leur bienvenue !

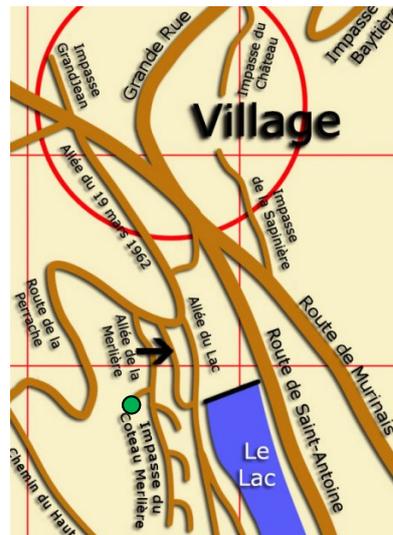


Une
nouvelle
boucherie

Maximilien Smimmaro a procédé à l'ouverture de son commerce de boucherie le 29 novembre dernier, dans un magasin complètement rénové et très attrayant, place Saint-Romme.

Ce nouvel arrivant parmi les commerçants roybonnais arrive de la région grenobloise où il a travaillé dans plusieurs établissements.

La boucherie est ouverte tous les jours de 7h à 12h 30 et de 15h à 19h 30 sauf les lundis, jeudis et dimanches où elle sera fermée l'après-midi.



Pour se rendre au cabinet dentaire, monter la première « antenne » de droite de l'impasse du coteau Merlière (point vert).

Un nouveau
cabinet dentaire

Nathalie et Patrick Nahmiaz, tous les deux chirurgiens-dentistes, achèvent actuellement l'installation de leur cabinet dentaire sur Roybon. Ils peuvent d'ores et déjà vous accueillir dans des locaux tout neufs et un décor agréable au dessus du lac, au 190 Impasse du Coteau Merlière.

Appel téléphonique
pour contact et
prise de rendez-vous au
04 76 64 59 01.

Monsieur Marcel Bachasson, maire, MM. Serge Second, René Choc, Roland Chancrin, adjoints, Mme Jocelyne Derocles, adjointe, M. Daniel Postic, conseiller délégué, et les membres du Conseil Municipal invitent cordialement...

- Le personnel communal,
 - Les présidents et présidentes d'associations,
 - Les chefs d'établissements, d'administrations et d'entreprises ainsi que leurs collaborateurs et personnels,
 - Les agriculteurs, les enseignants, les commerçants, les personnes exerçant des professions libérales,
 - Tous les habitants de la commune,
- à la traditionnelle cérémonie des...**

VŒUX DU
MAIRE
ET
DES ADJOINTS

*Jeudi 2 janvier 2014
à 18h 45 à la salle des fêtes.*

Les séances du Conseil

Modification n° 1 du PLU

Suite aux conclusions favorables de l'Enquête Publique accompagnées de deux recommandations simples concernant la présentation du règlement et le phasage de l'urbanisation des secteurs nouvellement ouverts (quartiers du Malatras et des Adroits), le Conseil a étudié le dossier d'approbation de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme.

Suite à l'absence de remarque des services de la DDT, suite à la consultation du Cabinet d'Urbanisme, le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité pour approuver cette modification.

Le phasage de l'urbanisation aura donc lieu de la façon suivante :

- Urbanisation immédiate de l'est du quartier du Malatras ; confirmation du classement en Ub.
- Urbanisation de l'ouest du quartier du Malatras qui reste toujours classé de fait en AU et sera ouvert ultérieurement (une étude sur l'assainissement non raccordable au collectif est indispensable).
- Urbanisation des secteurs AUa1, AUa2 et AUa3 du quartier des Adroits à partir de 2016, à la condition que l'extension du réseau d'assainissement soit réalisé à cette date.

Extension du Village

La Commission d'Urbanisme a repris en liaison avec la Société European Homes les études concernant le projet d'extension du village (Permis d'Aménager prévu pour le début 2014).

Dans ce contexte, la vente d'une partie des terrains concernés sera réalisable courant 2014.

Dégâts d'orage

Le Conseil Municipal a délibéré afin que soit déposé un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Isère, suite aux opérations de réparation des importants dégâts dus aux orages du 23 octobre 2013.

La réponse sur le dossier de classification « Catastrophe Naturelle » lié à ces orages du 23 octobre sera donnée courant janvier 2014.

Neige lourde du 19 novembre

Voir article page 5.

Opération Façades

Le Conseil a délibéré en faveur de la mise en place d'une nouvelle « opération façades » qui se tiendra avec la collaboration du Contrat de Développement Rhône-Alpes.

Cette opération s'appliquera aux maisons sises dans le bourg et obéira aux mêmes règles que l'opération précédente : les travaux éligibles seront subventionnés à 60 % du montant TTC des travaux, avec un plafonnement à 6 000 €.

Une information plus complète sera donnée dans le bulletin municipal à paraître en février 2014.

Rythmes scolaires

Le Conseil prépare la rentrée scolaire de septembre 2014. La volonté est de mettre à profit la réforme des rythmes scolaire pour mettre à niveau l'accueil péri et extra scolaire des enfants sur la Commune, en liaison avec l'Intercommunalité. L'Inspectrice d'Académie a donné un avis favorable sur une première proposition concernant les nouveaux horaires applicables à la rentrée : cet emploi du temps prévoit les mêmes horaires qu'actuellement pour le matin : école de 8h 30 à 11h 30. La pause de midi sera réduite d'un quart d'heure. La reprise de l'école aura donc lieu à 13h 15 au lieu de 13h 30 actuellement. La classe s'arrêtera à 15h 30 mais les enfants seront pris en charge par la Collectivité (Temps d'Activités Péri-Scolaires) jusqu'à 16h 30, heure du ramassage scolaire.

Le seul changement véritablement perceptible par les familles consistera donc dans le raccourcissement de la pause de midi.

Dossier Center Parcs

Le projet suit son déroulement normal. Les réunions du Comité de Pilotage ont repris. Le « dossier loi sur l'eau et espèces protégées » évolue, sous l'action du porteur de projet et des services compétents, avec des avancées significatives.

Point d'apport « vêtements »

Le Conseil a accepté la proposition de l'Association Emmaüs de Saint-Paul les Romains concernant la mise en place d'un container de dépôt volontaire de vêtements au village, sur la plateforme du Point d'Apport Volontaire des grands Cultis.

Contournement routier

Les acquisitions de terrain sont en voie de parfait achèvement. L'enquête archéologique se déroulera en début d'année 2014. Les conclusions du commissaire enquêteur sont attendues très prochainement. Une formalité reste à réaliser avec le passage du dossier au CODERST début 2014. Les appels d'offres pourront être ensuite lancés, une fois les démarches précédentes terminées, en lien bien sûr avec Center Parcs. La réalisation pourra alors se concrétiser sous maîtrise d'ouvrage communale.

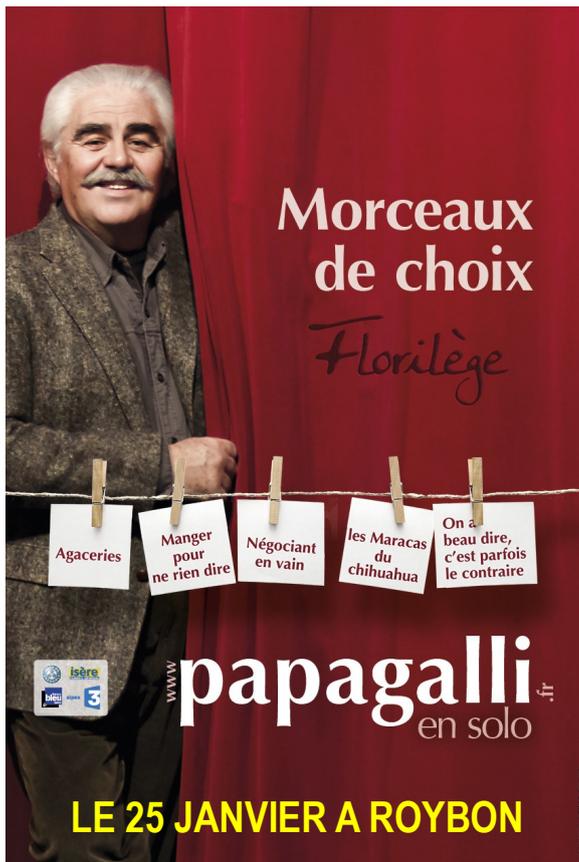
Contournement Archéologie Préventive

Un géomètre matérialisera sommairement l'emprise du contournement très prochainement (pose de piquets).

Ensuite, mi-janvier, l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventive procédera à des sondages archéologiques sur le tracé du futur contournement (procédure obligatoire). Concrètement, une pelle mécanique fera plusieurs tranchées en présence d'un archéologue pour rechercher la présence d'éventuels vestiges.

Ces opérations ne signifient en aucune façon le début des travaux proprement dits, qui interviendront plus tard, une fois tous les dossiers clos.

LA VIE COMMUNALE



L'association AVCR organise la venue à Roybon de Serge Papagalli dans son spectacle « Morceaux de choix—Florilège »

Le 25 janvier 2013 à 20 h 30 à la salle des Fêtes

Entrées : 17 €

Vous pouvez réserver et acheter vos billets d'entrée ...

- au Tabac-Pressé des Chambaran
- à la Pharmacie Second
- à l'Office de Tourisme

« Comme diraient nos cousins d'Outre-Manche : le Best-of nouveau est arrivé... !

Pour ceux qui ont déjà vu "On a beau dire, c'est parfois le contraire", "Les maracas du chihuahua", "Négociant en vain", "Agaceries", "Manger pour ne rien dire", la chose est simple ; ils retrouveront dans ce florilège de solos, je l'espère, de bons morceaux de tous les autres.

Pour ceux qui ne les auraient pas vus, ils découvriront un nouveau spectacle.

Tout le monde sera servi !

C'est donc bien un solo auquel je vous convie ; mais dans lequel vous retrouverez des extraits de tous les anciens. Un clin d'œil au passé. Mais aussi, bien sûr, quelques nouveaux textes pour dire bonjour au présent et pour préparer le futur !

De toute façon, comme d'habitude, rendez-vous sur les planches... pour rire aussi fort que possible de tout ce qui n'est pas toujours drôle !!! »

Serge Papagalli

Musique en Liberté ?

À la suite de plusieurs **rave-parties** tenues sur le territoire communal et notamment après celle qui s'est déroulée dans la nuit du 2 au 3 novembre 2013 près de l'étang de la Digonne – avec un nombre important de participants – une réunion a rassemblé le 12 novembre différents partenaires afin de faire le point et réfléchir aux moyens à mettre en œuvre pour empêcher la tenue de tels rassemblements qui créent des perturbations gênant de nombreuses personnes.

Étaient présents les Maires de Chasselay et Roybon, les services de la Gendarmerie Nationale (Compagnie de Saint-Marcellin, Communauté de Brigade, Brigade de Roybon), le Capitaine responsable du Centre de Secours de Roybon, des responsables de l'Office National des Forêts, des Associations de Chasse concernées ainsi que des propriétaires des terrains utilisés sans leur consentement.

La discussion s'est poursuivie longuement, quant aux possibilités d'interdiction de la circulation sur les voies rurales pouvant conduire des organisateurs de rave-parties à s'implanter sur des lieux non autorisés, après les avoir préalablement repérés.

D'autres options ont été étudiées sur les possibilités d'entraver les accès aux terrains susceptibles d'être occupés lors des rassemblements.

Il faudra évidemment veiller à ne pas gêner des utilisateurs légitimes et habituels des voies et terrains mais la conclusion de la réunion a été claire : il faudra mettre en chantier les me-

sures et les travaux nécessaires pour stopper les abus et trouver de vraies solutions à ces situations qui sont contradictoires avec la vie organisée que souhaitent bien naturellement nos habitants et riverains.

Ces derniers pourraient aussi prévenir le plus en amont possible les services de la Gendarmerie ou la Mairie dès que des indices révélateurs de l'organisation possible d'une rave-party se font sentir. Les habitants, riverains et utilisateurs ne doivent pas hésiter à le faire : il vaut mieux informer, même parfois dans le doute, que de subir les nuisances inhérentes à ces manifestations et devoir attendre un temps très long pour faire déménager les lieux occupés.

Un nouveau point sera fait prochainement pour affiner les options qui ont été suggérées et pouvoir les mettre en œuvre dans les meilleures conditions possibles.



Boutique Emmaüs

L'antenne roybonnaise d'Emmaüs continue à ouvrir régulièrement ses portes. Elle compte désormais des clients et des donateurs fidèles, qui parfois viennent à la boutique même s'ils n'ont rien à donner ou à acheter, juste pour un bonjour amical. Et les nouveaux venus sont toujours les bienvenus !

Rappelons que nous collectons des vêtements, de la vaisselle, des bibelots, livres, jouets, etc... Nous ne pouvons pas récupérer les objets plus encombrants (meubles, gros téléviseurs, gros électroménager,...) mais Emmaüs Saint Paul les Romans peut s'en charger, sur rendez-vous.

Des conteneurs Emmaüs seront bientôt à votre disposition en permanence, situés dans la zone d'apport volontaire de tri de la rue des Grands Cultis.

Dans ces conteneurs vous pourrez déposer vêtements, sacs, chaussures, linge de maison, dans des sacs fermés. Les affaires en vrac ne seront malheureusement pas exploitables. Bien sûr vous pourrez toujours apporter tous vos dons à la boutique aux heures d'ouverture. Sachant que les livres, bibelots, vaisselle, ne devront pas être déposés dans les conteneurs.

La pose de ces conteneurs offre la possibilité d'inciter les habitants à un acte citoyen :

- favoriser le tri, le recyclage, et la vente dans notre boutique.
- rendre accessible l'habillement à bas prix.
- faire évoluer le mode de consommation.
- contribuer à la réduction du tonnage à l'enfouissement.

Cela permettra aussi de soulager le point de collecte de la pharmacie, souvent très encombré. Nous remercions à cette occasion Christiane et Serge pour leur participation active.

Heures et jours d'ouverture de la boutique rue des écoles :
(merci de ne pas laisser vos dons devant le local car ils risquent d'être détériorés avant notre venue)

Les premiers samedis du mois, de 9 h à 12 h :

le 4 janvier, le 1^{er} février, le 1^{er} mars

Les troisièmes mercredis du mois, de 14 h à 17 h :

le 15 janvier, le 19 février, le 19 mars, le 16 avril

Réservez dès à présent votre dimanche 30 mars pour la grande braderie annuelle !

Merci pour vos achats solidaires, et joyeuses fêtes à tous !



Logements de l'A.E.P



Le beau bâtiment de l'AEP, dont la réhabilitation arrive à terme, avec conservation de la façade en galets.



La livraison des logements de l'A.E.P. sur la Place du Temple est prévue pour la fin de l'année.

L'A.E.P. en a confié la gestion locative à la société SIREs avec qui les personnes intéressées doivent prendre contact au 04.76.85.40.24

L'attribution des 11 logements locatifs se fera sous la responsabilité du Comité Local de l'Habitat de la Communauté de Communes.

Neige lourde du 19 novembre 2013

Les importantes et très exceptionnelles averses de neige lourde et collante du 19 novembre 2013 ont été la cause de nombreuses ruptures de lignes, tant électriques que téléphoniques, suite aux chutes de branches ou même d'arbres entiers.

Le Maire de Roybon salue l'intervention efficace des Pompiers, des services de la Gendarmerie, des services de l'Équipement, des services municipaux et autres partenaires du déneigement.

Il salue également l'implication des habitants qui ont participé aux opérations de tronçonnage des arbres abattus.

Le Maire de Roybon indique que si l'implication des équipes ERDF a été très importante (rétablissement de l'ensemble du réseau électrique en trois à quatre jours), il n'en a pas été de même concernant le réseau téléphonique et que plus de quinze jours après l'épisode neigeux, des habitants restaient toujours sans téléphone fixe et sans liaison Internet.

Monsieur le Maire précise qu'il a multiplié les démarches auprès de la société Orange, avec l'aide du Secrétariat, sans relâche depuis le 19 novembre et que la multiplicité des interlocuteurs et le manque de retour concernant les travaux de rétablissement effectués sur les lignes téléphoniques n'ont pas facilité la tâche.

Ceci dit, le Maire précise quelques points sur ce sujet :

- Depuis 1996 et la loi de réglementation des télécommunications, Orange ne dispose plus des prérogatives d'élagage, contrairement aux entreprises de distribution d'énergie électrique.
- Il est donc du ressort des propriétaires de procéder à l'élagage de leurs arbres situés en bordure du domaine routier communal.



Cours de danse « folk »

Suite à l'article paru dans le dernier bulletin municipal, une dizaine de personnes ont manifesté leur intérêt pour un apprentissage des danses folk proposé par David Caillat accompagné par le violon d'Emmanuelle Kergall.

Une séance gratuite de découverte sans engagement de cette activité aura donc lieu le vendredi 10 janvier, de 19h à 20h 30, dans la salle polyvalente de l'école.

Les participants à cette séance de découverte seront ensuite invités, s'ils le souhaitent, à s'inscrire pour les séances suivantes (prix communiqués le 10 janvier, en fonction du nombre de personnes intéressées).



Ludothèque Sac à Malices

La Ludothèque, lieu de vie où l'on joue, est désormais gérée par une ludothécaire employée par l'Association des Familles Rurales de Roybon. Des jeux et des jouets sont mis à votre disposition pour venir jouer sur place et découvrir le plaisir d'une partie en famille, entre amis et enfants.

Horaires :

Accueil de jeu sur place tout public

- Le mercredi de 9h30 à 11h30
- Le jeudi de 8h45 à 11h30
- Le vendredi de 17h30 à 19h (Club jeux des 8 à 14 ans)
(2^{ème} vendredi du mois réservé au Relais d'Assistantes Maternelles)

A Venir des soirées Jeux « joueurs », des soirées spéciales (soirées enquêtes, ...)

Services aux collectivités :

Ecoles maternelles, Ecoles primaires, Maisons de retraites, Etablissement pour personnes handicapées, accueils périscolaires, centre de loisirs, etc....

Que vous soyez intéressé pour de l'animation ludique occasionnel ou pour un service à l'année n'hésitez pas, renseignez vous.

L'adhésion à l'association AFR est nécessaire pour pouvoir profiter des services de la Ludothèque.

La Ludothèque « Sac à Malice » vous souhaite de passer de très bonnes fêtes ludiques !

Pour tout renseignement, merci de contacter :

- La ludothécaire Patricia au 06 77 37 32 57
- Buisson Nathalie (Responsable AFR) au 04 76 36 20 29

LA VIE COMMUNALE

A la Bibliothèque de Roybon

Les dernières acquisitions...

Les adhérents peuvent pour les fêtes profiter des dernières acquisitions de la bibliothèque. 37 romans 'adulte, 10 romans 'jeunesse, 53 BD 'adulte, 23 BD 'jeunesse et 21 CD 'musique ont été achetés tout dernièrement et vous attendent sur les étagères pour vous divertir ou vous instruire...

Rappelons que la bibliothèque enrichit son fonds de documents par des achats réguliers de nouveautés.

Pour l'année 2013, ont été acquis :

- 92 CD 'audio
- 140 fictions 'adulte (romans ; polars ; large vision)
- 129 documentaires 'adulte
- 120 ouvrages de fiction 'jeune (67 albums et 53 romans)
- 116 BD 'adulte
- 64 BD 'jeune
- 16 abonnements magazines 'adulte
- 11 abonnements magazines 'jeune
- 13 CD-Rom éducatifs ou ludiques

A ces achats, il faut rajouter les prêts réguliers du Service de Lecture Publique Départemental (de très nombreux ouvrages imprimés mais aussi des CD audio ainsi que – depuis cette année – le prêt de plus de 100 DVD (films de tous genres) avec renouvellement d'une quarantaine chaque trimestre.



Animations en Informatique

Les prochaines animations en informatique proposées par la Bibliothèque sont les suivantes :

Entretien logiciel de l'ordinateur : installation désinstallation de logiciels, anti-virus, optimisation...
Les 8 et 15 janvier 2014

Utilisation de base d'un traitement de texte : Word, Publisher, Libre Office...
Les 22 et 29 Janvier 2014 puis le 5 février (pour aller plus loin – facultatif : le 12 février 2014)

Utilisation de base d'un tableur : Excel, Libre Office
Les 19 et 26 février puis le 5 mars (pour aller plus loin – facultatif : le 12 mars 2014)

Photographie numérique : retouches et manipulations de base, classement.
Les 19 et 26 mars 2014 puis les 2 avril (pour aller plus loin - facultatif : le 9 avril 2014)

- Ces animations sont gratuites. Il suffit d'être inscrit à la Bibliothèque pour pouvoir y participer.
- Elles se déroulent les mercredis soir à l'école primaire des Genêts.
- Inscription obligatoire à la bibliothèque.

S'inscrire à la Bibliothèque... c'est simple !

La bibliothèque Intercommunale Roybon-Saint-Clair sur Galaure - Montflacon vous accueille...
Les lundis de 9h à 12h, Les mardis de 16h à 19h, les mercredis de 14h à 18h et les samedis de 10h à 12 h.

Tarifs d'inscription :

- * 10 € par an par famille pour les habitants de Roybon, Montfalcon, et Saint Clair sur Galaure.
- * 15 € par an par famille pour les habitants d'autres communes.
- * 3 € pour les vacanciers et résidents temporaires.

Le formulaire d'inscription et d'autres documents sont disponibles sur le site roybon.fr
Tél : 04 76 36 52 04 - mail : bibliotheque@roybon.fr

L'INTERCOMMUNALITE

La Ressourcerie de Bièvre-Valloire

Un nouvel acteur du développement durable



La Ressourcerie, c'est 4 fonctions :

- **Collecter tous types d'objets en bon état** : meubles, électro ménager, bibelots, vaisselle, ...
 - En appelant au 06 74 42 18 99 pour fixer un rendez-vous. Les salariés de la Ressourcerie interviendront gratuitement à votre domicile.
 - En apportant vos objets directement à la Ressourcerie à Saint Pierre de Bressieux les mercredis, jeudis, vendredis ou samedis de 13 heures à 16h30.
 - En déposant vos objets valorisables directement en déchèterie de La Côte-Saint-André, le camion de la ressourcerie est présent les samedis de 13h30 à 16h30 ou à Saint-Etienne de Saint-Geoirs où une benne spécifique est installée et accessible aux heures habituelles d'ouverture de la déchèterie.
- **Trier/valoriser** : chaque objet récupéré est trié et valorisé en atelier principalement avec des produits naturels.
- **Vendre**: ouverture d'une boutique solidaire (à partir du 1er février) où vos dons nettoyés, valorisés, customisés sont vendus à bas coût.
- **Sensibiliser à l'environnement** : participation aux actions en cours, visite de la Ressourcerie, accueil de scolaires, organisations d'expositions...

La Ressourcerie, c'est aussi 3 axes :

- **Économique** : Contribution à la création et au développement d'une réelle activité économique centrée sur la valorisation des déchets et plus particulièrement le réemploi ;
- **Social** : Contribution à la création d'emplois pérennes et d'insertion ;
- **Environnemental** : Diminution des encombrants destinés à l'enfouissement.

Recherche de bénévoles

L'association Aide Alimentaire et Sociale en Bièvre Liers Chambarans distribue des colis d'aide alimentaire sur 3 lieux de distribution : Bressieux, Gillonnay et Bossieu.

L'association recherche des bénévoles.

Ces colis distribués chaque semaine doivent permettre aux familles de subvenir pour partie à leurs besoins alimentaires pour une période renouvelable de 3 mois. L'objectif est qu'elles recouvrent leur autonomie aussi rapidement que possible grâce à l'accompagnement social des partenaires de l'association (Conseil Général, partenaires du champ professionnel et social).

Grace au travail de dizaines de bénévoles, c'est plus d'une centaine de familles qui peut être accueillie chaleureusement et bénéficier de colis fournis par la Banque Alimentaire.

Nous avons aujourd'hui besoin de bénévoles pour venir com-

La Ressourcerie est un Atelier Chantier d'Insertion (ACI)

- Emploi : 8 personnes en Contrat Unique d'Insertion (CUI-CAE) à 26 h hebdomadaires ;
- 3 personnes en CDI ;
- Solidarité : Ouverture d'une boutique solidaire à prix réduits ;
- Partenariat : DIRECCTE, les collectivités locales, le Conseil Régional, le Conseil Général, l'ADEME, MCAE IA, Fondation RTE, La Caisse d'Épargne...

La Ressourcerie de Bièvre-Valloire 200, route du Village à Saint-Pierre de Bressieux

Collecte à partir du 8 janvier 2014

(vous pouvez prendre rendez-vous par téléphone dès le 15 décembre)

Ouverture de la boutique le 1^{er} février 2014

Mercredi : 9h- 12h30 et 13h30-16h30 - Vendredi : 9h-12h30 et 13h30-16h30 - Samedi : 10h-17h

Renseignements : Suzanne Civier au 06 74 42 18 99
contact@laressourcerie-bv.fr



pléter les équipes en place et participer aux projets de l'association.

Nous recherchons des bénévoles en capacité d'accueillir les familles dans les lieux de distribution et des chauffeurs de véhicules (permis VL) pour se rendre chaque semaine à Sassenage (Banque Alimentaire) pour récolter les colis.

Dans le cadre de la charte des bénévoles, accueilli par le responsable du lieu que vous aurez choisi et intégré à l'équipe en place, vous serez formé à l'accueil des familles et l'organisation de la distribution.

Si vous disposez de quelques heures par semaine, venez nous rejoindre.

Contact à Bressieux : 04 74 56 40 66

Bureau de Saint Siméon de Bressieux : 04 74 20 01 05

LA VIE COMMUNALE

Inscriptions sur les listes électorales

- Si vous êtes arrivés sur la Commune de Roybon au cours de l'année 2013...
- Si vous avez acquis la nationalité française en 2013...
- Si vous avez eu 18 ans au cours de l'année 2013...
- Si vous êtes étranger ressortissant d'un état membre de l'Union Européenne...

➔ **Vous devez vous inscrire sur les listes électorales.**

Merci de bien vouloir venir retirer au Secrétariat de Mairie de Roybon l'imprimé d'inscription puis de le retourner au Secrétariat pour le 31 décembre 2013 au plus tard.

Agenda / évènements

Janvier 2014

Jeu. 2 Vœux du Maire à 18h 45 Commune
Sam. 25 Spectacle Papagalli AVCR

Février 2014

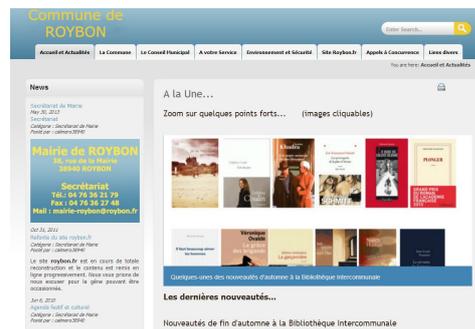
Dim. 9 Loto Sou des Ecoles
Mer. 26 Repas club Club Hte Galaure

Mars 2014

Jeu. 6 Don du Sang Amicale Donneurs
Mer. 19 Cérémonie FNACA-Commune
Sam. 22 Repas dansant Montfaucon
Dim. 23 Elections Municipales (1)
Dim. 30 Grande Braderie Emmaüs
Dim. 30 Elections Municipales (2)

Ramassage des ordures ménagères

Mois	Village	Campagne
DECEMBRE	Les mardis et vendredis	Les vendredis
JANVIER	Les mardis et vendredis	Les vendredis
FEVRIER	Les mardis et vendredis	Les vendredis



Retrouvez les informations communales sur le site Internet roybon.fr

ELECTIONS MUNICIPALES ET EUROPEENNES



Elections 2014

Elections Municipales
les dimanches
23 et 30 mars 2014

Elections Européennes
dimanche
25 mai 2014

Les prochaines élections municipales connaîtront deux principaux changements :

- Dans les communes de plus de 1 000 habitants, sera désormais appliqué un scrutin de liste proportionnel : les électeurs devront faire le choix d'une liste dans sa totalité. Ils ne pourront plus choisir un ou plusieurs candidats au sein d'une ou plusieurs listes (suppression de la possibilité de « panachage »). Après dépouillement, les candidats élus seront pris dans chacune des listes, en fonction des votes obtenus par leur liste et dans leur ordre d'apparition sur leur liste.
- L'élection des représentants auprès des Communautés de Communes se fera en même temps que celle des conseillers municipaux.

Autre changement à prendre en compte pour ces prochaines élections municipales : l'obligation pour tous les candidats de déclarer leur candidature sur « un imprimé » et non plus sur papier libre. Cette déclaration de candidature est obligatoire pour les deux tours dans les communes de 1 000 habitants et plus.

IMPORTANT : Pour voter, tous les électeurs devront présenter à la fois leur carte d'électeur et un titre d'identité.

PROCHAINE PARUTION prévue pour la fin février 2013

MENTIONS LEGALES

Responsable de publication : Marcel Bachasson , Maire.
Rédaction et mise en page : Commission Municipale.
Impression : Secrétariat.
Téléphone : 04.76.36.21.79 – **Télécopie** : 04.76.36.27.48
Courriel: secretariat.mairie@roybon.fr – **Site** : www.roybon.fr

Respectez vos voisins !
Notez les horaires d'utilisation des engins bruyants !

- Les jours ouvrables de 8h 30 à 12h et de 14h à 19h 30.
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h.
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.